

La Gazette

de St Martin-de-Nigelles

06/24

Retrouvez toutes les infos sur www.villesmdn.fr

Thierry CORDELLE

Édito

Chères Nigelloises, chers Nigellois,

Depuis la parution de la Gazette du mois de février dernier, les événements climatiques furent parfois intenses et ont causé des dégâts sur Saint Martin de Nigelles :

- La Drouette a débordé lors des nombreuses pluies de février et mars ce qui nous a obligé à fermer la Rue de la Drouette à plusieurs reprises. De nombreux arbres sont tombés dans la rivière, ils créent des embâcles préjudiciables à l'écoulement des eaux ;

- Les fortes pluies des 2 et 3 mars ont provoqué l'effondrement de la surface de terre dans un champ et créé un trou important qui a été relaté par l'Echo Républicain. Cet effondrement n'existait pas le 24 février, l'exploitant agricole étant passé à deux reprises sur cet emplacement sans incident. Il l'a constaté le 4 mars en voulant se rendre dans le champ. Cette cavité sera prochainement comblée ;

- L'orage du 18 mai a causé de gros dégâts chez plusieurs nigelloises et nigellois et l'effondrement de deux talus. Nous avons fait une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.

Depuis plusieurs mois, nous connaissons une situation météorologique médiocre et nous espérons qu'elle revienne à la normale

mais nous constatons que les orages sont de plus en plus violents avec des pluies abondantes. Tels furent le cas le 4 juillet 2023 et ce 18 mai. Nous avons entamé une démarche de contrôle des avaloirs et de certaines conduites d'évacuation des eaux pluviales.

Au mois de janvier, nous avons déposé plusieurs dossiers de demandes de subventions. Vous trouverez dans la Gazette les travaux que nous pourrons entreprendre cette année.

A la demande de nombre d'entre vous, nous avons décidé de la réouverture de l'église avec une restriction d'accès à l'intérieur au niveau du clocher. Une messe se tiendra à Saint Martin de Nigelles chaque 3ème samedi du mois à 18 heures. Au cours de cette première célébration, la nouvelle association « Les amis du patrimoine Nigellois », créée par des administrés, sera présentée.

Nous avons dû prendre un arrêté portant sur la fermeture du City Stade situé voie des Ruelles.

En effet, pour des raisons de sécurité, il convenait d'interdire son accès au public dans l'attente d'un contrôle de conformité par un organisme de vérification. Ces vérifications règlementaires n'ayant pas été effectuées depuis plusieurs années, une mise aux normes est nécessaire.

Enfin, lors de la cérémonie du 8 mai,

les enfants ont pu lire un texte et à l'issue de la cérémonie, les nigelloises et les nigellois ont été invités au verre de l'amitié.

Vous trouverez aussi dans cette Gazette :

- Les modalités et les dates pour la formation aux premiers secours ;
- Les prochaines manifestations dans notre commune ;
- Des informations complémentaires.

Je vous souhaite une bonne lecture et prenez bien soin de vous et de vos proches.

Réouverture de l'église

Nous sommes heureux de vous annoncer la réouverture de l'église de notre commune !

La prochaine messe aura lieu le samedi 15 juin à 18h

puis tous les 3èmes samedi du mois.



Christele COCHET

LES JEUX D'ATHÈNES : TROIS NIGELLOIS CONCERNÉS.

Les Jeux Internationaux de la jeunesse (JIJ) approchent à grands pas et cette année, le Lycée Joséphine BAKER a l'honneur d'envoyer 6 jeunes athlètes pour participer à cet événement prestigieux.

Nous avons rencontré Samuel LAMARRE et Clément REYGNER avec leur professeur d'EPS, tous les trois habitants de Saint Martin de Nigelles, avant leur départ.

Créés en 2011, les JIJ sont l'histoire et la rencontre de la jeunesse du monde entier dans des villes mythiques et symboliques autour d'une identité forte : sport, culture et patrimoine.

Pour cette nouvelle édition des Jeux Internationaux de la Jeunesse marquée par les JOP de Paris 2024, il est tout naturel que les JIJ se déroulent dans le berceau des Jeux Olympiques ! Athènes accueille ainsi les JIJ du 27/05/2024 au 02/06/2024.

Le lycée Joséphine BAKER de

Hanches a l'honneur d'avoir été sélectionné avec 63 autres lycées répartis dans le monde.

Samuel, Clément et leurs camarades sont prêts à se mesurer aux meilleurs jeunes talents du monde. Ils seront accompagnés par leur enseignant et coach dévoué, Franck GODARD, qui a joué un rôle important dans leur préparation.

La participation de ces jeunes aux JIJ est une source de grande fierté pour notre commune. Non seulement ils portent haut les couleurs de notre région, mais ils sont aussi des exemples inspirants pour tous les jeunes qui rêvent de surpasser et de réaliser leurs ambitions.

Au-delà de la compétition, cette semaine sera marquée par la richesse culturelle et sportive, la solidarité et la mixité.

Nous leur souhaitons le meilleur pour cette compétition.

Allez Samuel et Clément ! toute la commune est derrière vous !

pour voir leur vidéo de présentation, visitez le lien suivant :

<https://youtu.be/9g5cngQKR-0>



Jean-Charles DEMORÉ

TRANSPORT SCOLAIRE POUR LE LYCÉE J. BAKER

Les horaires de la ligne Rémi DJB12 - St Martin de Nigelles > Lycée J. Baker pour l'année 2024-2025 ont été publiés.

Clos des champs : 07:28
 Rue de Senantes : 07:30
 Place René Le Gall : 07:31
 Le coudray : 07:32
 Moriceau : 07:33
 Nigelles : 07:35
 Pont de la Perruche : 07:36
 Fervaches : 07:37
 Ponceaux : 07:39
 Ouencé : 07:40



L'abonnement est disponible directement sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr au prix de 25€/ an à partir du 5 juin 2024.

Amélie VIALET

LE TROU

Début mars, l'information a circulé de l'apparition brutale d'un trou dans un champ cultivé, sur le plateau au dessus d'Eglancourt, si vaste qu'il a été qualifié de gouffre.

En accord avec la gendarmerie, un arrêté a été pris par la mairie et le site a été mis en sécurité. Et pour cause ! Les dimensions de ce trou sont assez impressionnantes rendant ses abords dangereux : pas loin de 10 m de large pour une quinzaine de mètres de profondeur...

Ainsi, la nature se rappelle à nous, témoignant que sous nos pieds les phénomènes géologiques sont actifs. En effet, les argiles à silex de cette zone sont assez meubles, notamment quand elles se forment par dissolution du calcaire via les eaux de pluie par exemple qui circulent sous terre. Mais

dans ce cas précis, le processus a dû être accentué par la présence d'une galerie souterraine dans laquelle le sédiment a progressivement glissé provoquant tout d'un coup un effondrement massif, comme suite à un appel d'air.

À quoi correspond cette construction et de quand date-t-elle ?

Le mystère reste entier. Le quartier d'Eglancourt est connu pour avoir été habité par des protestants. Peut-être que de telles constructions leur auraient permis d'échapper aux persécutions du XVIIe siècle. De même, les fermes imposantes du plateau (dont il ne reste aujourd'hui que celle du châillon) auraient pu les utiliser pour accéder à la Drouette en cas de siège. Il faudrait pouvoir faire un relevé précis de ces structures et consulter les archives pour mieux comprendre leur histoire. En

attendant, le trou sera rebouché très prochainement pour éviter tout danger.



Thierry CORDELLE

TRAVAUX

Suite au retour des demandes de subventions, dans sa séance du 27 mai dernier, le conseil municipal de Saint Martin de Nigelles a décidé des travaux suivants :

Réfection de la voirie communale :

- Rue Pierre Bouttier (trottoir) ;
- Rue des grands Coudray ;
- Rue Adolphe Blanchon ;
- Rue des Prés ;
- Rue du Lavoir ;
- Chemin Pierreux ;
- Rue de l'Arsenal, au niveau de la sortie du bourg en direction de Nigelles.

Cette dernière n'était pas prévue initialement mais les négociations avec les entreprises nous permettent de l'inclure dans les travaux.

La proposition d'une entreprise était de 84 440,50 € HT et celle d'une autre était de 80 700,96.

Nous avons retenu la deuxième. Avec la subvention de 23 806,57 €,

le reste à charge pour la commune est de 56 894,39 € HT.

Soutènement voie des Ruelles :

Il convient de sécuriser le mur de soutènement situé voie des Ruelles. Initialement construit avec des rondins de bois, le talus jouxtant une propriété privée menace aujourd'hui de s'effondrer et il devient urgent de le rénover.

Seules deux entreprises ont répondu : l'une avec un devis de 26 125,37 € HT et l'autre avec deux solutions :

- Traverses de chêne et poteaux en acier traité : 14 789 € HT ;
- Gabions remplis de cailloux : solution non retenue car il fallait morde sur la surface de roulement et ceci aurait rétréci la chaussée : 14 150 € HT.

La proposition traverses de chêne avec poteaux en acier traité de la seconde entreprise est retenue.

Après négociation et l'accord de deux subventions, le reste à charge pour la commune sera de 7 225 € HT.

Rénovation du mur d'enceinte du



cimetière :

la demande de subvention est rejetée par le Conseil Départemental faute d'enveloppe budgétaire. Ayant voté une ligne budgétaire pour cette réfection, nous étudions la possibilité de traiter la partie la plus sensible.

Thierry CORDELLE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) – PLUI-H

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Val Drouette a été approuvé le 18 mars 2019 par le conseil communautaire de la communauté de communes des portes Euréliennes d'Île de France.

Il concerne les communes d'Épernon, Hanches, Saint Martin de Nigelles, Droue sur Drouette, Gas.

Ce plan détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France a décidé d'élaborer un nouveau PLUI pour l'intégralité de son territoire.

Il devrait être finalisé et voté en 2026 mais il est probable qu'il le sera plus tard. Après son approbation, le PLUI du Val Drouette sera abrogé et le nouveau PLUI sera applicable.

Depuis la décision prise fin 2023

de l'étude de ce nouveau PLUI, la communauté de communes a décidé, pour faire simple, d'intégrer le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique de l'habitat sur un territoire intercommunal, élaboré par un EPCI en association avec différents partenaires. Le PLH se situe entre le SCoT, avec lequel il doit être compatible, et le PLUi qui doit être compatible avec lui.

Afin d'éviter de complexifier et d'avoir de multiples référentiels réglementaires, la communauté de commune a décidé d'avoir recours à un seul document : le PLUi – H (PLUI – Habitat).

Il est un document de planification et d'urbanisme réglementaire promu notamment par la Loi

pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Il s'agit d'un document unique intégrant les volets « urbanisme » et « habitat » dans le cadre d'un PLUi valant PLH.

Les PLUi – H ouvrent les mêmes droits que les PLH et emportent les mêmes obligations (répondre aux besoins de tous, droit au logement et à l'hébergement, conférence intercommunale du logement).

Au cours de l'élaboration de ce document, les administrés seront intégrés et consultés dans le cadre de la démarche. Il y aura une enquête d'utilité publique où vous pourrez faire part de vos observations.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du projet.

Catherine RUBIN

FORMATION PREMIERS SECOURS

Le sondage lancé par la Mairie dans la gazette précédente concernant la formation PSC1 a été un franc succès !

40 personnes se sont montrées intéressées et nous les remercions pour leur engagement personnel et collectif.

A la suite de ces nombreuses demandes, nous avons consulté plusieurs organismes agréés, et notre choix s'est porté sur La Protection civile d'Eure et Loir. La contribution individuelle est de 25,00 euros pour la journée, la Mairie en ayant pris 50% à sa charge (Aide limitée à 2 personnes par

foyer).

Cette formation d'une journée se déroulera les samedis suivants, dans la salle multiactivités de la commune (voie des ruelles) :

**22 juin,
20 juillet,
7 septembre,
21 septembre,
28 septembre 2024.**

de 9h à 17 heures. (Pause de 1 heure pour le repas).

5 groupes seront constitués.

Catherine Rubin, Conseillère municipale en charge de ce dossier, contactera dès début juin chaque

participant afin d'enregistrer leur inscription, déterminer le samedi choisi et donner des renseignements complémentaires. Les pré-inscriptions restent ouvertes pour de futures sessions.



Béatrice BOUCHAUDY

LES FINANCES

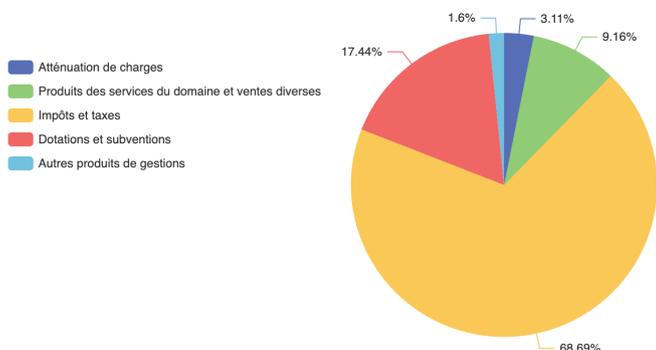
Comme chaque année, le Conseil Municipal a examiné les comptes 2024 ainsi que le budget, puis les a approuvés. Les comptes d'une petite commune sont très comparables à ceux d'un ménage. D'une part, les ressources provenant de l'extérieur, et de l'autre les dépenses courantes et les achats d'équipements, la Trésorerie jouant un rôle de banquier/comptable.

Pour faire simple : d'une part, les ressources provenant de l'extérieur, et de l'autre les dépenses courantes et les achats d'équipements..

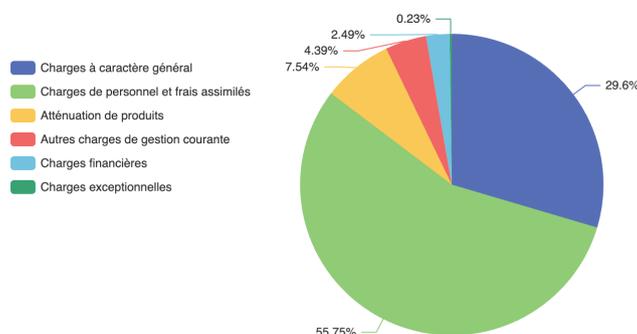
Budget	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	- Charges courantes (achats cantine, énergie, fournitures de bureau, télécoms, contrats d'entretien,...) - Frais de personnel - Intérêts d'emprunts - Charges diverse	- Services (cantine, périscolaire, ...) - Impôts - Dotations et subventions (État, Département, Communauté de communes)
Investissement	- Factures liées aux investissements - Remboursement des emprunts	- Remboursement TVA - Subventions (État, Département,...)

Les comptes 2023

Recette 2023 : 1 089 992€



Dépenses 2023 : 782 416€



Excédent de la période : 307 577€

Cet excédent dégagé permet de financer les éventuels déficits générés par les dépenses d'investissement. Fin 2023, les excédents cumulés en fonctionnement, déduits des déficits d'investissement, donnent un résultat de fonctionnement cumulé de 987 254€.

Comme annoncé, pour le budget 2024, le taux communal de taxe foncière a été maintenu à son taux actuel. La revalorisation, au niveau national, des valeurs locatives de 3,90% entraînera une augmentation automatique de votre taxe foncière.

Thierry CORDELLE

PPRI

La réunion de lancement pour la réalisation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Drouette et de ses affluents s'est tenue le 15 janvier 2024.

Il concerne 16 communes, 5 en Eure et Loir et 11 dans les Yvelines traversées par la Drouette : 40km environ et ses affluents Guesle (17km) et Guéville (17km).

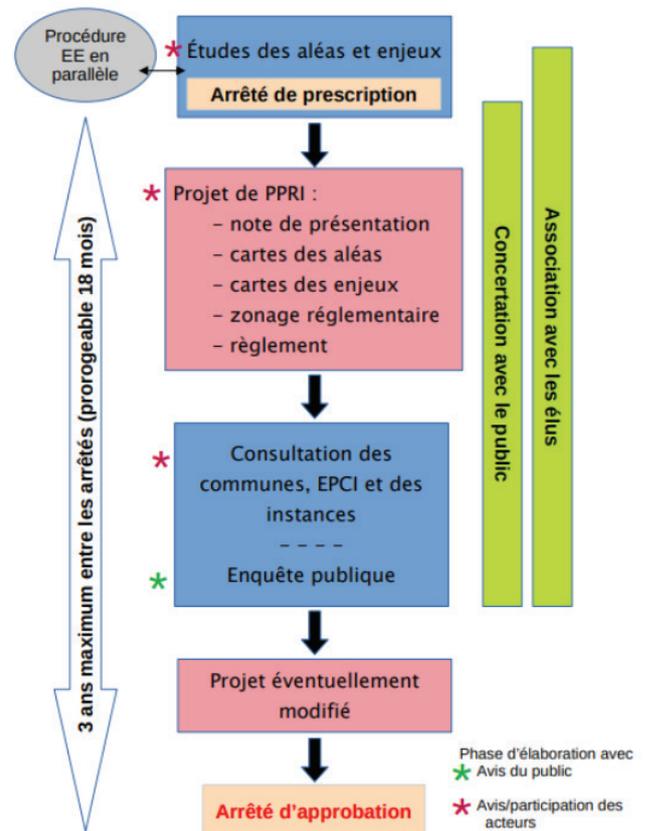
Le PPRI se justifie par les inondations historiques et récentes de mai-juin 2016 et de 2018, il est aussi utile suite à celles du mois de mars de cette année.

Il vise à :

- **Délimiter** les zones exposées aux inondations sur un territoire donné ;
- **Maîtriser** l'urbanisation dans les zones à risques ;
- **Préserver** les zones naturelles d'expansion des crues ;
- **Réduire** la vulnérabilité des personnes et des biens exposés ;
- **Inform**er les populations sur les risques présents sur le territoire communal.

Le 29 mars dernier, une réunion s'est tenue avec le bureau d'étude et des administrés de Saint Martin de Nigelles où la cartographie issue des inondations de 2016 fut présentée et amendée.

La procédure est la suivante :



Thierry CORDELLE

DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Nombreux sont ceux nous posant des questions sur la classification de la voirie de Saint Martin de Nigelles.

Les différents types de routes et voies de circulation concernant Saint Martin de Nigelles sont :

- Les rues et routes départementales ;
- Les rues et les routes communales.

Pour les départementales, les rues suivantes sont dans cette classification :

- RD 101 : Rue de Senantes, Rue Pierre Bouttier ;
- RD 101.3 : Rue de Saint Martin, rue des Tilleuls, Rue du Général de Gaulle, Rue de l'Arsenal, Rue Georges Léger, rue de Villiers ;
- RD 101.4 : Rue Jean Moulin, rue Maurice Peltiez, Rue de la Villeneuve, Rue de la Drouette ;
- RD 101.5 : Rue de Maintenon.

Pour les rues sus-citées, la surface de roulement est de la responsabilité du département.

Les voies qui font partie du domaine public routier communal sont dénommées voies communales.

Entrent dans cette catégorie les rues non citées précédemment : Rue des Prés, Rue du Lavoir, Rue des Vanneaux, rue de la Croix, rue Baillods, ...

Enfin, pour les différencier, il y a les chemins ruraux : le chemin des Godets, le chemin des Granges, le chemin des Aulnes, ...

Antoine MAURY

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Suite aux remarques de nombreux habitants concernant le nombre et la vitesse des véhicules traversant notre village, nous avons sollicité le conseil départemental pour l'installation de leur système de mesure sur les 2 routes départementales traversant la commune.

Il s'agit d'un système de mesure du trafic routier composé de 2 tubes de caoutchouc permettant de compter le nombre, la vitesse et le type de véhicules qui circulent sur une voie donnée.

Les prises ont été faites sur 5 points stratégiques durant une semaine, hors période de vacances scolaires.



Nous attendons à présent le compte-rendu du Conseil Départemental pour vous présenter les résultats dans la prochaine gazette!

Catherine RUBIN

LE GESTE QUI SAUVE

Pierre Billien, l'un de nos anciens maires, a fait installer deux défibrillateurs dans le village :

- un au niveau de la salle multiactivités (1, voie des ruelles)
- un autre sur la place en face de la mairie, à côté du petit kiosque à livres.

Ils ont été révisés le 24 mai dernier et sont en parfait état de fonctionnement.

Ils sont libres d'accès si vous êtes témoin d'un malaise cardiaque.

Il n'y a pas nécessité de formation spécifique , les consignes d'utilisation sont indiquées et claires.



Denise TORCHEUX

FESTIVITÉS PASSÉES

Le loto de mars dernier a été un beau succès. Merci à Nigelles en Fêtes pour l'organisation.



En mars également avait lieu le repas des aînés organisé par la mairie de St Martin de Nigelles, un retour de cette tradition très apprécié !



Christèle COCHET

SI TU TRIES, T'AS TOUT COMPRIS

C'est avec enthousiasme que nous annonçons la mise en place du tri à la cantine, une démarche qui incarne notre engagement envers l'environnement et l'éducation des générations futures.

Nous sommes fiers de dire que cette initiative a déjà commencé à porter ses fruits. Non seulement nous observons une diminution significative de la quantité de déchets envoyés à la décharge, mais nous constatons également un changement positif dans les comportements de nos enfants qui deviennent de plus en plus conscients de l'importance de prendre soin de notre planète.

Après quelques hésitations et questionnements, les enfants se prennent au jeu durant le service de la cantine, des bacs jaunes sont à leur disposition pour les emballages, un bac vert pour le compost, un sac poubelle pour les déchets organiques.



Aurélien BLUSSON

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

La chenille processionnaire du pin est particulièrement nuisible. C'est une chenille dangereuse pour l'homme et les animaux.

Ses poils urticants en forme de harpon sont en effet très allergènes et entraînent de graves problèmes de santé : troubles respiratoires et oculaires, réactions allergiques, nécroses... Elle provoque également une défoliation importante (voire totale) des pins et des cèdres en se nourrissant de leurs aiguilles.

Les pièges à chenille processionnaire ou Eco piège

Les pièges à chenilles processionnaires du pin se posent sur les arbres infestés de nids, avant que les chenilles n'en descendent en procession. Ces colliers anti-chenilles se trouvent facilement sur internet ou en jardineries. Avant d'acheter votre piège, prêtez attention aux diamètres de vos arbres : les pièges doivent pouvoir en faire le tour.

Combien de pièges poser par arbre ?

On ne pose qu'un seul collier anti-chenilles par arbre infesté. Si votre pin compte de nombreux nids, sachez qu'il existe des pièges à

double descente (deux goulottes au lieu d'une seule) : renseignez-vous bien au moment de l'achat pour être sûr de choisir le piège adapté.

Un critère indispensable pour la réussite du piégeage

La bonne pose du mastic entre le tronc et le piège est le critère indispensable pour bien réussir le piégeage des chenilles processionnaires du pin. En effet, si le mastic ne rend pas le piège étanche autour du tronc, les chenilles trouveront le moindre interstice pour se glisser vers le sol. Le colmatage doit donc être réalisé avec grand soin.

Quand poser les pièges à chenille processionnaire ?

Les pièges se pose en fonction de la zones géographique sur notre commune il est préconisé de poser les pièges fin septembre et fin Janvier pour les retirer début Mai.

Comment se débarrasser des chenilles processionnaires : quand retirer les pièges et qu'en faire ?

Afin de ne pas entrer en contact avec les chenilles processionnaires et de ne prendre aucun risque pour



votre santé, attendez au moins 15 jours après les dernières processions de chenilles le long des troncs. Vous serez ainsi certain qu'elles se sont transformées en chrysalides.

Équipez-vous de protections (lunettes, masque, gants, combinaison) avant de manipuler le piège, car celui-ci contient des poils urticants. Retirez le sachet de terre avec les chrysalides et fermez-le hermétiquement.

Ce sachet peut simplement être placé dans un sac poubelle fermé hermétiquement et jeté aux ordures ménagères. Nul besoin d'entrer en contact avec les chenilles et leurs chrysalides.

il est aussi possible de poser un piège à phéromone (s'achète en jardinerie) pour attraper les papillons issus de la transformation des chenilles pour éviter que les papillons aillent pondre sur de nouveaux arbres.



Christèle COCHET

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Nous tenons à remercier très sincèrement l'ensemble des participants à ce moment baptisé « nettoyage de printemps » du dimanche 5 mai 2024 malgré une météo très incertaine.

Cette action, à la fois ludique et écologique, nous a permis, tout en découvrant encore mieux notre commune, de se retrouver pour partager un moment de convivialité consacré à la collecte de nombreux

déchets abandonnés aux abords des structures municipales, des sites à préserver et de lieux de promenade.

Les enfants ont entre autre ramassé beaucoup de mégots de cigarettes.

« Jété à terre, lessivé par les pluies, balayé par les vents ou charrié par les courants, un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau. Sachant qu'un mégot mettra



environ 12 ans à se dégrader dans la nature, il a donc largement le temps de contaminer les sols et les écosystèmes » donc encore **bravo les enfants !**

Denise TORCHEUX

FESTIVITÉS À VENIR

Diverses manifestations festives organisées par votre municipalité et nos associations sont à venir :

Concours de pétanque : 1er juin 2024 organisé par "Nigelles en fête"

Fête de la musique : 21 juin 2024 organisée par votre municipalité

Brocante/ vide- grenier : 23 juin 2024 organisée par "Nigelles en fête"

Journée du patrimoine de pays : 22 et 23 juin 2024 organisée par le Moulin de la Perruche

Fête nationale (Repas + Soirée) : 13 juillet 2024 organisée par votre municipalité

Fête du village : 21 septembre 2024 organisée par "Nigelles en fête"

LA MAIRIE DE ST-MARTIN-DE-NIGELLES

FÊTE DE LA MUSIQUE

21.06.24

PLACE DE LA MAIRIE A PARTIR DE 18H

Foodtrucks et buvette sur place



Alexandre LOBOFF - Sylvie RABOUIN - Christian TIRLOY

LA PAROLE À L'OPPOSITION

La force de notre village

La remise en ordre chère au nouveau maire doit passer selon nous par des réponses urgentes à certains désordres hérités des précédentes gestions.

Mais, 5000 € pour remédier à l'insuffisance de nos pompes à incendie est incompréhensible alors qu'il faut ouvrir une véritable ligne budgétaire et par étape résorber cette non-conformité qui expose nos écoliers et beaucoup de nos familles à un risque insensé.

Force de proposition, nous préconisons déjà en urgence la création d'une réserve d'eau par la mise en place d'une cuve sous la dalle du belvédère lequel est situé à deux pas de notre école.

Lors de la journée "portes ouvertes" de l'eau organisée par le syndicat des eaux de Ruffin, à laquelle seule l'opposition a participé, nous avons découvert que SMDN était alimenté non par les eaux qualifiées de potables puisées à Nogent le

Roi mais par celles transitant par Hanches et relevant actuellement du SIEPARE. Pourquoi avons-nous changé de syndicat en 2019, pour payer actuellement notre eau plus cher que les autres communes adhérentes aux eaux de Ruffin: 3,04€ au lieu de 2,3€ TTC/m³? source: service.eaufrance.fr

Il convient de mettre plus de visibilité dans cette affaire et nous nous y emploierons, soyez en assurés.

Thierry CORDELLE

DROIT DE RÉPONSE

> Le budget prévu pour la réfection des bornes à incendie (et non des pompes à incendie) est de 18 413 € et non 5 000 € avec le remplacement de 5 bornes et réparations d'autres. Une demande de subventions est en cours et nous restons dans l'attente du retour ;

> Réserve d'eau : nous avons indiqué en conseil municipal du 27 mai qu'une étude était en cours avec un by-pass et une nouvelle réserve d'eau. Un cabinet d'études a été mandaté par les Eaux de Ruffin pour une étude sur les débits et il serait opportun d'en attendre les résultats. Nous ne manquerons pas de communiquer le budget qui sera à consacrer. Cependant, nous étudions une autre solution afin d'augmenter le débit des deux bornes à incendie concernées ;

> Qualité de l'eau : le syndicat des Eaux de Ruffin achète l'eau à Véolia, comme la communauté de

communes. Le syndicat a lancé une étude technique de bouclage afin d'être alimenté par les 4 forages du territoire du syndicat ;

> Pourquoi avons-nous changé de syndicat en 2019 ? lors du conseil municipal du 6 novembre 2019, Monsieur Tirloy était présent et Monsieur Cordelle absent excusé. Dans le point IV dudit conseil, le maire avait rappelé que notre commune était membre du syndicat intercommunal des eaux de Villiers le Morhier et de Saint Martin de Nigelles. Pour rappel, la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe,) promulguée le 7 août 2015, complétée par la loi du 3 août 2018, relative aux modalités du transfert de la compétence eau et assainissement, confiait de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Ce retrait

était l'application de cette loi. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, avait décidé le retrait de la compétence eau de ce syndicat. Donc sans vote contre et abstention..

> Lors de ce même conseil, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** avait décidé de demander l'adhésion de la commune de Saint Martin de Nigelles au syndicat intercommunal des eaux de Ruffin pour les compétences eau et assainissement. Donc sans vote contre et abstention.

> Prix de l'eau : le prix du mètre cube d'eau est de 1,717 € HT à partir du 1^{er} avril 2024. Le taux de TVA est de 5,5% donc le prix du mètre cube est de 1,8114 € TTC et non de 3,04 € ou 2,30 € TTC.